

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite\\_001 | Système pénal. Moyen-âge, XVIe siècle.CollectionBoite\\_001-12-chem | T \[torture?\] ItemP.-M. Bondois. La torture au XVIIIe siècle, in Annales historiques de la révolution française T V. 1928.](#)  
[\[Photocopie\]](#)

## **P.-M. Bondois. La torture au XVIIIe siècle, in Annales historiques de la révolution française T V. 1928. [Photocopie]**

**Auteur : Foucault, Michel**

### **Présentation de la fiche**

Coteb001\_f0266

SourceBoite\_001-12-chem | T [torture?]

LangueFrançais

TypePhotocopie

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

### **Références éditoriales**

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 02/10/2019 Dernière modification le 23/04/2021

---

qui, par un de ses bouts, joint à deux boucles de fer attachées à la muraille distante l'une de l'autre d'environ un pied et demy. On étend l'accusé à la renverse sur cette table et on luy attache fortement le bras à l'endroit du poignet à chaque boucle avec de la filasse. L'autre bout de la table répond à un tour qui en est cependant éloigné d'environ deux pas, auquel tour sont attachées deux grosses cordes, au bout desquelles on fait un nœud où l'on attache aussi de la filasse. On lie ensuite au lieu séparément les deux bras de l'accusé à l'extrémité de ces cordes, et l'on tire par degrés et d'une manière insensible, jusqu'à ce qu'il avoue son crime ou que le médecin trouve à propos de le faire mourir, c'est-à-dire de mort. Lorsque par l'obstination de l'accusé on doute fortement cette question on le met hors d'état de pouvoir se servir sur ses jambes et de se servir de ses bras dans ce cas, les os étant tous disloqués. A l'égard de celle des mèches, on fait asseoir l'accusé sur une table le dos appuyé contre la muraille. On l'attache fortement par les pieds à une boucle de fer, qui est au bout de la table ; on luy fait joindre les mains que l'on lie fortement au poignet, et l'on met entre chaque doigt une mèche de la grosseur d'un doigt et longue d'environ quatre pouces ; on allume ces mèches, qui s'enflamment facilement et brûlent lentement. On les laisse brûler jusqu'à ce que l'accusé ait avoué son crime ou que les mains soient tout à fait grillées et s'il a la constance de les soutenir jusqu'à cette extrémité on les luy applique ensuite aux pieds. Ces mèches sont faites avec du coton trempé dans du soufre et de la poix raisine (2).

VILLENEUVE-LE-ROY (3). — *Extension*. On dépouille l'accusé et on l'étend sur un tréteau ou table destiné à cet effet, et, ensuite, on luy attache les deux mains à deux cordes, que l'on lie à deux anneaux et les pieds à deux autres cordes que l'on roule sur un tourniquet, ce qui tirant les membres du coupable on l'élève par plusieurs traits à différente hauteur, de dessus la table où il avait été mis.

VILLERS-COTTERETS (4). — *L'eau*.

VINCENNES (5). — *Néant*.

VITRY-LE-FRANÇOIS (6). — *L'eau, avec la serriette ; l'extension*.

VOUVANT (7), séant à la CHATEIGNERAIE. — *Brodequins*.

YENVILLE (8). — *Néant*.

YEVRE-LE-CHATEL (9). — *Néant*.

(1) Chevilles du pied.

(2) La résine ou poix-résine est la matière visqueuse et inflammable qui découle de certains conifères (pin, sapin, mélèze).

(3) Seine-et-Oise, arrondissement de Corbell, canton de Longjumeau.

(4) Aisne, arrondissement de Soissons, chef-lieu de canton.

(5) Seine, arrondissement de Sceaux, chef-lieu de canton.

(6) Marne, chef-lieu d'arrondissement et canton.

(7) Vendée, arrondissement de Fontenay, canton de La Châtaigneraie.

(8) Eure-et-Loir, arrondissement de Chartres, chef-lieu de canton.

(9) Loiret, arrondissement et canton de Pithiviers.



